



UCCF - FFACCC

La lettre aux adhérents

Lettre n° 18 Novembre 2016

Tous les clubs de notre fédération ont perdu des adhérents en 2016. Par contre cette année au salon du Bourget nous avons recruté une quarantaine de nouveaux adhérents grâce à la participation de **Gisèle LAPRÉVOTE** et de **Jean Pierre RUELLÉ** sur le stand de la FFACCC.

Au cours de vos rencontres sur les aires de services ou de stationnements, vous pouvez informer les utilisateurs que toutes ces structures sont à l'initiative des Clubs de Camping-cars depuis plus de 20 ans et peut être les inciter à rejoindre notre fédération.

Si vous constatez des interdictions de stationner que vous jugez, abusives ou discriminatoires, faites nous parvenir un petit dossier avec des photos et une copie de l'Arrêté municipal d'interdiction. Nous le transmettrons à notre partenaire le C.L.C. (Comité de Liaison du Camping –car) qui se chargera de prendre contact avec la Municipalité en vue d'une action amiable ou d'une action en justice si nécessaire

C'est notre nombre qui fait notre force et donne du poids aux actions Fédérales. Nous devons être des exemples pour nos collègues camping-caristes, afin qu'ils aient envie de rejoindre nos rangs.

En adhérant à l'UCCF-FFACCC et de ce fait à la FICM nous acceptons de respecter une éthique: transmission et partage de valeurs, de savoirs, respects des personnes et de la nature.

Nous bénéficions des services Fédéraux : offres de voyages, parutions, nous pouvons aussi participer aux manifestations organisées par/pour la FFACCC et la FICM, mais également à quelques sorties de clubs ouvertes à tous et dans la limite des places disponibles. En plus, nous bénéficions d'une Protection Juridique particulièrement efficace, animée depuis cette année, par notre ancienne Présidente Mme Géralde Martin.

Il va de soi qu'en s'inscrivant à des sorties, on respecte les règles édictées par l'organisateur. Encore trop de remarques sur des comportements par trop individualistes, de la part de clubs qui nous acceptent. Aucun souci si vous souhaitez quitter l'UCCF/FFACCC, pour rejoindre un Club régional du fait que vos disponibilités et vos attentes ont changé, vous pouvez le faire au sein de la FFACCC, nous sommes complémentaires et non concurrents.

Vos demandes de renseignements, vos erreurs d'envois... le prouvent, même si cette *lettre aux adhérents de l'UCCF* ressemble aux précédentes lisez et conservez-la soigneusement durant toute l'année à venir. Vous y trouverez des renseignements utiles, nos coordonnées et saurez à qui vous adresser au vu de notre répartition des tâches. Le bulletin de ré-adhésion 2017 et une offre de notre partenaire France Passion y sont joints car il vous faut faire les renouvellements avant le premier janvier. J'attire à nouveau votre attention sur le respect des dates, afin que certains services tels que la protection juridique ne soient pas interrompus. Attention si vous avez déjà renouvelé, inutile de téléphoner, n'en tenez simplement pas compte.

Les modifications statutaires ont, entre autre, permis d'avoir un CA porté à quatre personnes. Au cours de notre dernière Assemblée Générale d'Eauze, suite au souhait de **Mme Géralde MARTIN** de ne pas renouveler son mandat, nous avons complété le conseil d'administration avec l'élection de deux nouveaux membres : **Mme Gisèle LAPRÉVOTE** et moi-même **Luigi BIANCHI**.

Et me voici président de l'U.C.C.F. après ma nomination par les membres du nouveau Conseil d'Administration.

Tous les membres du Conseil d'Administration, ainsi que notre Webmaster se joignent à moi pour vous souhaiter de beaux et bons voyages, un joyeux Noël, une bonne année et nos meilleurs vœux pour l'année 2017.

Luigi BIANCHI



Union des Camping-Caristes de France

Siège social : 268 rue du Général De Gaulle

30330 CONNAUX

UCCF - Comment nous joindre et pourquoi ?

Vous êtes adhérents à l'UCCF et c'est l'un des quatre membres bénévoles du bureau, que vous devez contacter.

Président : Luigi BIANCHI Tél : 03 89 46 40 95 ou par courriel: bianchiluigi@orange.fr
12, rue Alphonse Daudet, 68390 SAUSHEIM

Vous pouvez me contacter pour tout ce qui concerne les informations, vos problèmes, vos remarques, la « politique » de l'association. Je m'occupe des assemblées générales, des relances de ré-adhésions.

Trésorière : Nelly JOYEUX : Tél : 06 22 12 64 29 ou par courriel: uccf-tres@orange.fr
32 rue Beauséjour– 85440 GROSBREUIL

Nelly, tiendra la comptabilité.

Secrétaire : Jean Pierre RUELLÉ Tél : 04 66 90 14 21 ou par courriel: secretariat@uccf-ffacc.fr
268 avenue du Général de Gaulle, 30330 CONNAUX

Jean Pierre, rédige les comptes rendus de nos réunions, participe au suivi du site internet.

Trésorière Adjointe : Gisèle LAPREVOTE tél : 04 79 65 95 27 ou par courriel : gis-laprevote@hotmail.fr
Verlin, 73170 TRAIZE

Gisèle, enregistrera les ré-adhésions avec l'expédition des vignettes de renouvellement

Nous travaillons toujours en concertation. Nous nous suppléons et répartissons certaines tâches en fonction de nos disponibilités car bénévoles et avant tout camping-caristes nous aimons voyager. Chaque intervention, chaque envoi comporte l'indication d'adresse pour la réponse.

Vous pouvez également dialoguer à partir de notre site internet: <http://www.uccf-ffacc.fr>

L'usage du courrier électronique est un gain de temps et d'argent.

Jean Pierre BOULET notre Webmaster, a bénévolement créé le site internet de l'UCCF et continue à travailler pour que l'information circule entre nous. Pour accéder à la partie du site réservée aux adhérents, il vous a fait parvenir votre login et votre mot de passe. Si vous avez perdu ces informations, vous pouvez demander un nouveau mot de passe en utilisant votre login (numéro adhérent + 3 premières lettres de votre nom en majuscule: 99999XXX) sur cette page de notre site : <http://www.uccf-ffacc.fr/members/passwordlost/>

Nous proposons aussi une lettre d'information électronique facultative. Promis nous ne vous inonderons pas de messages.

Alors n'hésitez pas à accepter de la recevoir.

Notre site a un lien avec celui de la FFACCC. Ils sont complémentaires.

En cas de difficultés envoyez un mail à Jean Pierre BOULET : webmaster@uccf-ffacc.fr

Sur **le site de la FFACCC**, dans la rubrique **club** cherchez **UCCF** (le dernier en bas de la page). Dans **UCCF** ouvrez **agenda**. Cliquez sur **lire la suite** et ainsi vous accéderez à nos informations et à des pièces jointes qu'il vous est possible d'imprimer. www.ffacc.fr

Merci de bien communiquer vos adresses et les éventuels changements, car nous avons un nombre significatif de retours d'email. Suivant les réglages de votre filtre SPAM nos messages sont parfois rejetés. Merci d'enregistrer nos adresses courriel afin que cela ne se produise plus. A cause des retours, certains d'entre vous n'ont pu profiter de la commande groupée de billets à tarif réduit pour le salon du Bourget !

La Fédération Française des Associations et Clubs de Camping-Cars, FFACCC

(Prononcer FAC)

Secrétariat FFACCC 20—22 rue Louis Armand—75015 PARIS

Téléphone: 01 45 58 57 86 (uniquement l'après-midi) Courriel : secr.ffacc@orange.fr

Nathalie Woisselin, unique salariée de la FFACCC, assume le travail de Secrétariat de la fédération. Pour l'UCCF, elle reçoit vos demandes de **première adhésion** ou de **changement de club** et uniquement dans ces deux cas établit les cartes FFACCC. **Carte permanente que vous devez conserver d'une année à l'autre.** Les demandes ne sont traitées qu'accompagnées du paiement internet ou d'un chèque **à l'ordre de l'UCCF**. Sollicitée par téléphone ou courriel, selon le contenu, elle peut répondre directement ou nous transférer vos questions. Merci à Nathalie pour sa collaboration.

Grace au site internet de la FFACCC: www.ffacc.fr vous avez accès à toutes les informations .

Vous pouvez: - ré-adhérer en ligne avec paiement par carte bancaire sécurisé,

- imprimer bulletins d'adhésion ou d'inscription à des manifestations,
- trouver les actualités de la FFACCC, des clubs, les actions engagées

La parole au Président de la FFACCC.

Depuis avril dernier, le Comité Exécutif m'a confié la Présidence de la Fédération.
 Lourde tâche !

Je compte sur tous les Présidents de Clubs et les Adhérents pour que notre Fédération soit mieux connue et comprise.



Au nom de tous, je voudrai remercier notre ami Luigi BIANCHI. Pendant 5 ans, dans son rôle de Président, il a su conduire notre Fédération à travers les méandres de l'immatriculation voyages. Remerciements auxquels j'associerai Monique, son épouse, pour qui tous les jours n'ont pas du être toujours faciles.

Je continuerai par une note de grande tristesse : Début Juin Mr. Robert LEMAIRE « Président d'Honneur de la FFACCC » nous a quittés. Nous présentons toutes nos condoléances à sa famille et à ses proches.

Mr Robert LEMAIRE a assuré l'intérim de la Présidence de la FFACCC du 1^{er} janvier 1997 jusqu'à son élection, le 15 mars 1997. Du 08/06/2000 au 11/12/2007, il a été nommé Président du CLC (comité de Liaison du Camping-car) qui organise et assure la défense de notre liberté de stationnement. Nous avons perdu un défenseur de notre liberté de stationnement, dans le cadre de nos activités.

L'Euro CC 2016 en Grèce s'est très bien déroulé et, comme à l'accoutumée, la participation de nos adhérents a été largement majoritaire. Bravo à tous.

D'ores et déjà, vous pouvez noter sur vos agendas que l'Euro CC 2017 se déroulera à LÉON (Espagne), capitale de l'ancien Royaume de Léon, étape sur le chemin de Saint Jaques de Compostele, au cours de la Semaine Sainte de Pâques : du 10 au 18 avril 2017, et les prolongations du 17 au 23 avril.

Une page FACEBOOK : <http://www.facebook.com/FFACCC/> est ouverte. Elle vous permet de vivre en direct les actualités de la FFACCC, que vous pouvez bien sûr partager avec tous vos amis Facebook.

Au cours de notre dernière Assemblée Générale de la FFACCC nous avons modifié l'Organigramme :

Comité Exécutif :

Président	: Alain CLAVIER Base en ligne et Facebook.
Vice-Président	: Claude GUET Internet et Voyages.
Vice-Président	: Daniel COLLOMBET Responsable Partenariat.
Secrétaire Générale	: M. Madeleine COUTURIER Juriste, Création Clubs et aires de stationnement.
Trésorière	Jocelyne LEBLANC
Voyages et Festivités	: Clairette COUTURIER
Responsable administratif	: Luigi BIANCHI

Chargés de Mission :

Rédaction Vadrouille	: Claudine COUSIN
Salon du Bourget	: Jean Claude MOUFFLE
Adjoint Partenariat	: Gérard LESEIGNEUR
Protection Juridique	: Géralde MARTIN

En espérant vous rencontrer au cours des prochaines manifestations FFACCC et FICM.

Bonne fêtes de fin d'année et je vous dis à bientôt.

Alain CLAVIER - Président FFACCC

VADROUILLE : LE MAGAZINE DE LA FÉDÉRATION

La revue de la Fédération paraît deux fois par an: la première au printemps, fin mars et la seconde à l'occasion du salon du Bourget fin septembre/début octobre.

L'envoi de mars se fait à partir du fichier des adhérents FFACCC, à jour de leur cotisation au fin janvier. Celui d'automne à partir du fichier de fin juillet. Nous sommes tributaires des exigences de l'imprimeur-routeur et pas toujours responsables des retards d'envois ou pertes de courriers. Si vous avez ré-adhéré à temps, pensez à nous prévenir en cas de non réception mais s'il vous plait n'appellez pas le 1er du mois, en râlant au motif que nous n'aurions pas fait notre travail.

Madame Cousin du club ACRÉPA, se charge bénévolement de la rédaction et mise en page de Vadrouille à partir des textes que les présidents ou organisateurs de sorties lui communiquent.

Pour ceux qui le souhaitent ou qui n'auraient pas reçu leur journal, il est possible d'envoyer un exemplaire par mail, mais il ne comportera pas les publicités. Il suffit d'en faire la demande à votre club, en l'occurrence l'UCCF.

Nous ne pouvons pas compte tenu des coûts faire une réexpédition d'exemplaire papier.



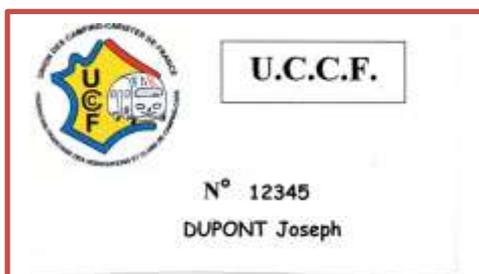
CARTE DE MEMBRE

Rappel : Comme tout membre des Clubs de la Fédération vous avez reçu une carte du modèle ci-contre. Cette carte est permanente, et à actualiser chaque année à l'aide d'une petite vignette millésimée que vous recevez lors de la ré-adhésion. Elle est strictement personnelle. Au dos figure votre numéro d'adhérent, votre club FFACCC, et en ce qui vous concerne l'UCCF et vos coordonnées.

Vous l'actualiserez avec le timbre 2017, à coller ici.

Seule cette carte, en cours de validité justifie auprès de nos partenaires votre appartenance à l'UCCF-FFACCC.

Avec votre ré-adhésion 2017 vous recevrez aussi un autocollant de 7 cm de diamètre « FFACCC 2017 » que vous devrez coller sur votre plaque bleue FICM ou à défaut sur le pare-brise de votre véhicule



BADGE UCCF

Il est donné lors de votre première participation à l'Assemblée Générale de l'UCCF-FFACCC. Vous devrez le conserver et le porter lors de tous les rassemblements.

C'est le signe de reconnaissance et d'identification, indispensable lors des rencontres de la Fédération

PROTECTION JURIDIQUE

La "Protection Juridique" des Automobiles Clubs permet d'avoir l'assistance et/ou les conseils d'un avocat spécialisé dans les problèmes de l'automobile. Quelle que soit la nature de vos difficultés, pensez à nous informer du problème avant d'entamer toute procédure, afin d'envisager la meilleure forme d'intervention. La Protection Juridique ne pourra se mettre en place si votre propre assurance a été déjà saisie. En cas de doute sur l'opportunité de la saisine ou de la marche à suivre vous pouvez nous demander conseil. Pour faciliter le suivi du dossier, il est préférable que l'adhérent UCCF-FFACCC soit également le propriétaire du véhicule (cf. Carte grise). De plus elle couvre tous les véhicules à votre nom. La durée de validité de la Protection juridique comme votre adhésion à l'UCCF-FFACCC est l'année civile, du 1er janvier au 31 décembre.

Vous souscrivez automatiquement au contrat collectif passé par la FFACCC en adhérant à l'UCCF.

Pensez à renouveler courant décembre, pour effet au 1er janvier. **Attention, un délai de carence administrative d'un mois est appliqué s'il y a interruption de l'adhésion à l'UCCF-FFACCC.**

**La Protection Juridique est pour les clubs FFACCC qui la souscrivent sous la responsabilité
De Mme Géralde MARTIN - Tél : 04 67 81 87 45 - Mail : geralde.martin@orange.fr**

PARTENARIAT

Chaque année, en février, vous recevez **le guide des avantages** qui recense les partenaires de la FFACCC et les avantages octroyés. **Attention : L'envoi se fait à partir de la liste des adhérents au 15 janvier, date imposée par le routeur.**

Le nombre de partenaires augmente en permanence et de ce fait seul le site de la FFACCC est constamment à jour. Nous vous invitons à le consulter:

www.ffacc.fr - rubrique partenaires.

Si dans votre région vous connaissez des activités, commerces ou tout autre domaine pouvant intéresser les camping-caristes contactez-nous. **L'information sera transmise à Daniel COLLOMBET, seul habilité par la FFACCC, à contractualiser.**





FEDERATION INTERNATIONALE DES CLUBS DE MOTORHOMES

Présidente : Rose-Marie Delannoy

Association internationale sans but lucratif

Website : <http://www.ficm-aisbl.eu> Email : info@ficm-aisbl.e

Un petit rappel: **la FFACCC est membre de la FICM**, Fédération Internationale des Clubs de Motor-homes. Cette fédération initialement déclarée selon la loi française sous le nom de Camping-Car Club le 13 novembre 1975, a pris son nom actuel en 1990 suite à l'assemblée générale tenue à Toulouse. Transféré ensuite en Belgique, le siège social de la FICM est de retour en France. Le secrétaire général n'est autre que Didier VERRIEST, adhérent FFACCC du club Nord Picardie.

La FICM a engagé des actions concrètes qui ont abouti entre autres, à son admission au sein de la FIA. Elle est intervenue à plusieurs reprises auprès des institutions européennes. Elle travaille notamment à l'harmonisation des réglementations des divers pays de la communauté européenne afin de faciliter la pratique de notre mode de loisir, en particulier : **l'harmonisation de tous les panneaux de signalisation routière et de nous garantir une charge utile de 500kg minimum sur tous les modèles de véhicules.**

La FFACCC s'implique largement dans le fonctionnement de la FICM.

PLAQUE BLEUE FICM



La Fédération propose aux adhérents de l'UCCF, la plaque bleue émise par la FICM. Qu'est-ce que la plaque bleue FICM ?

C'est un signe de reconnaissance pour nous les camping-caristes. Je n'en veux pour preuve que ces témoignages de camping caristes voyageant à l'étranger et abordés et invités par des camping-caristes autochtones qui avaient vu leur plaque.

C'est un engagement à de bons comportements auxquels nous invite le texte porté sur la plaque, rédigé en français et en anglais:

FONDÉE EN 1976

Par des passionnés du voyage, en toute liberté, sans aucune attache commerciale quelle qu'elle soit afin de :

- Favoriser les contacts entre «motorhomistes» et entre les hommes de toutes les cultures,
- Respecter la nature, son environnement en particulier, respecter les sites par un stationnement judicieux, limité et non polluant,
- **Promouvoir l'image de marque des utilisateurs de motor-homes, par la correction, la courtoisie et la tolérance de ses membres.**

Pour l'UCCF, vous devez en faire la demande de préférence, lors de votre ré-adhésion auprès de Gisèle Laprévote ou l'acheter lors de notre Assemblée générale, ou l'obtenir auprès de Nelly Joyeux pour 10€ frais d'expédition compris Elle est à positionner en permanence sur le tableau de bord ou contre le pare-brise.

FICM 40^{ème} EURO CC 2017 en Espagne à LÉON.



En 2016 nous étions à Athènes en Grèce sur le parking du Stade de football « Olimpiakos » au Pirée ou du fait de la distance et des frais de traversé nous étions seulement 128 équipages dont 57% de la FFACCC.

Six équipages de l'UCCF ont participé.

Cela a permis à tous les participants de découvrir ce pays avec ses coutumes, son folklore et faire néanmoins la fête. Au cours des prolongations nos amis du « **Hellenic Motorhome Club** » nous ont fait découvrir quelques beaux sites en leur compagnie.

En 2017 direction LÉON (Espagne) capitale de l'ancien royaume de Léon, étape du chemin du pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle. La rencontre principale aura lieu à Pâques pendant la Semaine Sainte, déclarée Fête d'intérêt international du 10 au 16 avril 2017, avec une prolongation du 17 au 23 avril.

Réservez dès maintenant ces dates sur votre agenda.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UCCF 2017

Nos assemblées générales sont l'occasion de nous rencontrer annuellement, permettant à la fois de nous connaître et de découvrir de nouvelles régions. En 2015 nous étions à Coucy le Château dans l'Aisne et en 2016 à Eauze dans le Gers. En 2017 nous serons en Alsace et c'est la municipalité de Neuf-Brisach qui nous accueille. Nous stationnerons en plein centre - ville et plus précisément sur la Place d'Armes. Il y a donc lieu d'arriver avec les vides et les pleins faits (voir page suivante, la liste des aires de services proches de Neuf-Brisach).

Réservez dès maintenant les dates de notre prochaine Assemblée Générale du 17 au 21 mai 2017, avec une prolongation à Fessenheim, Turckheim et à l'Ecomusée d'Alsace du 21 au 23 réservée aux 50 premiers inscrits.

Située dans la plaine d'Alsace, Neuf-Brisach est à 3,5 km du pont sur le Rhin, qui marque la frontière, et de la ville allemande de Vieux-Brisach sur l'autre rive. Le territoire communal est uniquement constitué de la « ville nouvelle, des fortifications et de leurs emprises. »

Louis XIV choisit, entre trois projets, une place forte au plan octogonal, avec 8 tours bastionnées, couvertes d'autant de contregardes, outre les tenaillons les grandes et petites demi-lunes et autres ouvrages.

La construction débute le 18 octobre 1698 et achevée en 1702. Si la ville est partiellement détruite par les bombardements, elle sera reconstruite. Devenu une place forte allemande, ses fortifications largement modifiées à partir des années 1875 pour s'adapter aux nouvelles conditions de la guerre et réaliser le cœur de l'importante tête de pont allemande de Neuf-Brisach. Cette tête de pont équipée des matériels les plus modernes est un ensemble majeur des fortifications du Rhin supérieur.

Neuf-Brisach, dernière fortification construite par Vauban, est considérée comme l'aboutissement de son œuvre en matière d'architecture militaire. La ville sévèrement touchée par les bombardements américains de 1945 est aujourd'hui restaurée et, **depuis juillet 2008, fait partie des douze fortifications majeures de Vauban qui sont classées au patrimoine Mondial de l'UNESCO**



Stationnement†



Prochaines rencontres annuelle des adhérents de l'U.C.C.F.

Chaque année nous essayons de découvrir une nouvelle région. Il y a lieu de trouver un lieu pour nous accueillir avec une salle assez grande à un prix raisonnable, voir gratuite, des possibilités de stationnement et des visites nécessitant peu de déplacement. Nous souhaitons aussi que le coût par équipement ne soit pas un obstacle pour participer à l'A.G.

Afin de ne pas être dans l'urgence nous lançons un appel à tous nos adhérents et plus particulièrement à ceux de Bretagne, Vendée, Alpes ou toutes autres régions où nous n'aurions pas fait d'Assemblée Générale.

Carte de la localisation de notre prochaine Assemblée Générale 2017

NEUF-BRISACH situé à 17 Km à l'est de Colmar.

PROLONGATIONS

TURCKHEIM

ECOMUSEE D'ALSACE

FESSENHEIM



Aires de services et stationnement (plus de 10 places) proches de Neuf-Brisach :

- Fessenheim, allée de la Guyane. Stationnement gratuit, services payants.
- Colmar, au port de plaisance, 6, rue du canal, services et stationnement payants.
- Rouffach, rue de la Piscine. Stationnement gratuit et services payants.
- Kaysersberg, parking de l'Erlenbad, forfait stationnement et services payants.
- Ecomusée d'Alsace, chemin de Grosswald, forfait stationnement et services payants.

Plus 25 accueillants France Passion.

Nous nous devons d'arborez fièrement, sur les camping-cars, les signes de notre appartenance grâce à la plaque bleue et aux autocollants UCCF et FFACC

Statuts de l'Association « Union des Camping-caristes de France » U.C.C.F. /F.F.A.C.C.

(Modification approuvée par l'A.G. extraordinaire du 16.05.20015.

Article premier

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour titre « Union des Camping-Caristes de France » Cette association a vocation d'adhérer à la Fédération des Associations et Clubs de Camping-Cars dite « FFACCC » conformément à l'article 7 des statuts de cette fédération

Article 2 - But

L'association UCCF a pour but de permettre à ses adhérents de participer de façon permanente à la promotion et à la défense de la pratique des loisirs en camping-cars dans le cadre des actions de la FFACCC et de mettre à leur disposition les services fédéraux que propose celle-ci.

Article 3 - siège

Le siège social de l'UCCF est fixé par le règlement intérieur- art.1. Il peut être modifié sur simple décision du Conseil d'Administration.

Article 4 - durée

La durée de vie de l'UCCF est limitée à celle de la FFACCC.

Article 5 - Composition

L'association se compose de : Membres fondateurs: quatre membres de droit représentant la FFACCC selon article 7a, Membres actifs ou adhérents

Membres d'honneur ;

Article 6 - admission

Pour être membre adhérent de l'UCCF, il faut être agréé par le bureau qui statue sur les demandes d'admission ou réadmission présentées. L'association n'est pas tenue à de justifier sa décision.

Article 7 - qualité de membre

7 a Sont membres de droit ès qualité : le président et les deux vice-présidents de la FFACCC, le président du club adhérent FFACCC (ou son représentant), désigné ponctuellement suivant le secteur d'organisation des réunions.

7 b Sont membres actifs, les personnes qui ont versé la cotisation prévue pour l'année civile en cours. Le montant est fixé par l'Assemblée Générale.

7 c Sont membres d'honneur toutes personnes physiques ou morales ayant rendu des services signalés à l'association. Sur proposition du CA leur désignation est soumise à l'approbation de l'AG. Ils sont dispensés de la part UCCF de la cotisation. Ils ne participent pas aux votes

7 d Sachant que conformément au règlement intérieur de la FFACCC, chaque adhérent d'un club affilié à la FFACCC est membre de la FFACCC, une carte de membre numérotée lui étant délivrée, lors des sorties qu'il organise il est admis par l'UCCF que chaque adhérent de l'un des autres clubs affilié à la FFACCC et donc membre de la FFACCC est considéré comme ayant demandé et obtenu le titre de « membre de droit » de l'UCCF sans autre cotisation que celle du club auquel il a choisi d'adhérer. Ce titre ne donne aucun droit de vote dans le club, ne permet pas d'assister à son AG, ne lui reconnaît la qualité d'adhérent de ce club exclusivement durant les voyages et/ou sorties que le club pourrait être amené à organiser et auquel le membre de droit participerait après avoir accepté le titre.

Article 8 - démission radiation

La qualité de membre se perd par: démission, décès, non paiement de la cotisation annuelle. La radiation est prononcée par le conseil d'administration pour motif grave, après que l'intéressé ait été invité, par lettre recommandée, à se présenter ou à défaut de fournir les raisons de son comportement par réponse écrite recommandée.

Article 9 - les ressources de l'association

Les ressources de l'association sont le montant des droits d'entrée et de cotisation ainsi que tous dons, subventions, vente de produits en rapport avec les buts et toutes autres ressources autorisées par la législation en vigueur. Il est tenu à jour une comptabilité en recettes et dépenses.

Article 10 - conseil d'administration et bureau

L'association est dirigée par un conseil d'administration de 8 membres.

Les sièges sont ainsi répartis :

- quatre pour les membres du comité directeur de la FFACCC qui sont automatiquement ès qualité membres du CA de l'association
- quatre représentants élus des membres adhérents. *La durée des fonctions des administrateurs élus est de quatre ans, renouvelables.*

Le CA choisit parmi les membres élus, un bureau renouvelable *par quart*, composé de :

un président, un secrétaire, un trésorier, un trésorier adjoint.

En cas de vacance, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement. Il sera procédé au remplacement définitif lors l'assemblée générale à venir Les remplacements se terminent à l'échéance du mandat des membres substitués.

Le bureau assure la mise en œuvre de la politique et l'administration générale de l'association. Il peut associer des membres de l'association en raison de compétences reconnues.

Leur rôle sera défini dans le RI.

Article 11 - Réunion du conseil

Le CA se réunit au moins une fois l'an sur convocation du président de l'association ou à la demande d'au moins trois de ses membres. Chaque membre du CA ne peut détenir plus d'un pouvoir.

Les décisions sont prises à la majorité. En cas de partage, la voix du président de la FFACCC est prépondérante.

Article 12 - Assemblées Générales

12a Dispositions communes

Les Assemblées Générales sont ouvertes à tous les membres de l'UCCF. Elles se réunissent sur convocations individuelles adressées par le Président, à chaque membre un mois au moins avant la date de la réunion. Elle comportera un ordre du jour fixé par le CA

Les Assemblées Générales sont ordinaires ou extraordinaires et peuvent ou non se tenir le même jour ; une convocation unique pouvant être adressée aux membres de l'Association pour assister aux deux Assemblées.

Les membres ne pouvant y assister peuvent se faire représenter par un mandataire adhérent de l'Association en renvoyant un pouvoir.

Les pouvoirs nominatifs seront répartis entre les membres présents. Les pouvoirs nominatifs ne peuvent excéder 3 par porteurs.

Les votes ne peuvent porter que sur les points préalablement fixés à l'ordre du jour. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés. Les votes peuvent avoir lieu à main levée ou à scrutin secret si la demande en est faite par au moins l'un des membres présents

Le bureau des Assemblées est celui du Conseil d'Administration.

Les procès-verbaux des Assemblées Générales sont établis par le secrétaire et consignés sur le registre spécial, côté et paraphé.

12b assemblée générale ordinaire

Le président expose la situation morale de l'association, le trésorier rend compte de la gestion. Chaque bilan est soumis à l'approbation de l'AG. Il est procédé au remplacement des membres sortant du CA par bulletin secret. Sont également de sa compétence : adopter le règlement intérieur proposé par le CA, orienter des objectifs, et mise en adéquation avec le projet de budget prévisionnel de l'UCCF.

12c Assemblée générale extraordinaire

Elle est réunie en cas de nécessité, sur décision du CA ou sur la demande de la moitié plus un des membres de l'association, pour statuer sur les sujets qui sont de sa seule compétence : Modification des statuts ou dissolution de l'association.

Article 13 – Dissolution

La dissolution de l'Association ne peut être prononcée que par les 2/3 au moins des membres présents ou représentés au cours de l'Assemblée Générale extraordinaire convoquée à cet effet. Les biens résultant de la liquidation seront dévolus à une association après ratification lors d'une AG extraordinaire.

Article 14 - Règlement intérieur

Un règlement intérieur est établi par le CA, qui le fait approuver par l'AG suivante. Il fixe ou explicite les points non prévus par les statuts notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'Association.

Article 15 - Obligations

Tout adhérent, par le fait de l'apposition de sa signature au bas du bulletin d'adhésion ou du paiement de la cotisation annuelle, s'engage à respecter en tous points les présents statuts et le règlement intérieur.

La présidente : Géralde .MARTIN

Le secrétaire : Alain ANGBERT

Règlement intérieur de l'Association : UCCF/FFACCC

« Union des Camping caristes de France » U.C.C.F.

Adopté lors de l'Assemblée Générale du 26 04 2014

Article 1^{er} : Sièges sociaux

Le siège social est fixé au domicile du président en exercice et fait l'objet à chaque changement d'une déclaration en Préfecture.

Article 2 : Services fédéraux

Les services fédéraux prévus à l'article 2 des statuts sont :

- la revue fédérale « Vadrouille en camping-car »
 - la protection juridique automobile (conseils et / ou défense)
 - l'entraide aux voyages
 - la mise à disposition optionnelle de cartes de camping ou autre
 - la participation aux sorties organisées sous l'égide de la FFACCC
 - la participation, en tant qu'invité, aux sorties de clubs affiliés à la FFACCC, sur demande et après accord du Président du club organisateur
 - les remises et avantages consentis par les partenaires de la fédération
- Liste non exhaustive liée au fonctionnement statutaire de la FFACCC.

Article 3

Il est recommandé d'apposer de manière visible sur son camping-car les signes d'appartenance: macarons U.C.C.F. et F.F.A.C.C.C. ainsi que la plaque bleue de la F.I.C.M.

Article 4

La participation à l'assemblée générale est conseillée. Le vote par procuration est possible. Les pouvoirs sont répartis selon l'article 12a des statuts. Pour être pris en compte, ils doivent être retournés dans les délais fixés, avec d'éventuelles remarques, suggestions et propositions.

Article 5:

Les Membres du Bureau sont défrayés de leurs frais, après accord du président et sur présentation de justificatifs. Une somme forfaitaire annuelle est allouée par le CA UCCF pour participation aux frais d'utilisation et d'entretien du matériel personnel (informatique et téléphone.....), petits déplacements de fonctionnement.... Les frais de déplacements en camping-car sont remboursés sur la base du barème kilométrique en vigueur à la FFACCC. Les frais de déplacements pour se rendre à l'assemblée générale de l'UCCF ne sont pas remboursés.

Article 6

Le bureau pourra s'adjoindre tout membre adhérent de l'association (art.10) pour des tâches ponctuelles ou non, nécessitant des connaissances spécifiques. Les personnes ainsi cooptées ne sont pas membre du CA, mais peuvent après autorisation d'engagement et présentation de justificatifs bénéficier du remboursement de leurs frais.

La présidente : Géralde Martin

Le secrétaire : Alain Angibert

Procès-verbal du Conseil d'Administration de l'UCCF

Le Conseil d'administration de l'UCCF s'est réuni le samedi 16 avril 2016 à Éauze à 17 heures.

Présents :

Membres de droit :

Mme Gabrielle LEVASSEUR, Présidente du Camping- Car Club du Sud- Ouest

MM. Alain CLAVIER, Président de la FFACCC, et M. Claude GUET, vice-Président de la FFACCC (**Excusé : Mr Daniel COLLOMBET vice-Président de la FFACCC.**)

Membres élus :

Mmes Nelly JOYEUX et Gisèle LAPRÉVOTE

MM. Jean-Pierre RUELLÉ et Luigi BIANCHI

Organisation du bureau de l'UCCF :

La composition du nouveau bureau de l'UCCF est débattue puis adoptée :

Président : M. Luigi BIANCHI

Secrétaire : M. Jean-Pierre RUELLÉ

Trésorière : Mme Nelly JOYEUX

Trésorière adjointe : Mme Gisèle LAPRÉVOTE

Autres fonctions Hors bureau :

Webmaster : M. Jean Pierre BOULET

Délégués Régionaux :

La séance est levée à 18 heures.

Le Secrétaire

Jean-Pierre RUELLÉ

Le Président

M. Luigi BIANCHI



Les membres du bureau UCCF à Éauze

2) La carte « ACSI Club ID » (Identification et Assurance R. Civile).

Achat uniquement en ligne au prix de 4,95 € sur : <http://webshop.acsi.eu/fr/>



La carte « ACSI Club ID » est un Carnet de Camping. C'est un moyen d'identification accepté sur 8200 campings.

Avec une assurance au tiers avec pratiquement les mêmes garanties que la « CCI ».

Par contre cette carte ACSI Club ID n'est pas une carte de réduction.

3) « Camping Card ACSI » qui est seulement une carte de réduction.

- Réduction jusqu'à 50% dans 2739 campings 20 pays d'Europe.
- Tarifs fixes hors saison : 12, 14, 16, 18 et même 10 €.
- Même accueil et même service en hors saison.
- Possibilité de réduction supplémentaire pour les enfants.
- Possibilité de renouvellement automatique.
- En option guide des campings pour Smartphones et tablettes.



Achat en ligne au prix de 19.60 € (avec abonnement) ou 23,20€ (sans abonnement) (Frais de port compris de 8.25€, pour la France, avec livraison du guide papier des campings).

Attention : avec cette carte seule : pas de couverture assurance Responsabilité Civile.

En conclusion :

- Si vous allez très peu dans les campings : La carte d'identification « ACSI Club ID » est suffisante avec une assurance responsabilité civile au tarif de : 4,95€ ttc.
- Si vous allez quelques fois dans les campings : Nous vous conseillons la carte « Camping Key Europe » qui regroupe l'identification, les assurances Responsabilité Civile et Accidents et des réductions dans les campings. Tarif préférentiel FFACCC : 9,95 € ttc. Cette carte unique est plus économique que les 2 cartes ACSI mais il n'existe pas de guide papier des campings.
- Si vous allez de nombreuses fois dans les campings : Vous pouvez, en plus de la carte d'identification « ACSI Club ID » commander en ligne l'autre carte « Camping Card ACSI » avec le guide papier des campings au prix de 19,20€ (avec abonnement) ou 23.20€ (sans abonnement) plus 8.25€ de frais de port. Vous la trouverez aussi chez certains concessionnaires de camping-cars.

Solutions de remplacement de la « Carte C.C.I. » en 2017.

1) La nouvelle « Carte Camping Key Europe » qui est une carte unique qui regroupe Identification, Assurances et réductions dans les campings.

Exclusivité
AUTOMOBILE CLUB ASSOCIATION

CARTE CAMPING KEY EUROPE

La Carte qui vous ouvre les portes du "paradis du camping"

Cet été, vous avez plus de 20 millions à offrir en camping:
• Accès aux tarifs, services, activités familiaux, adultes.
• Avantages bénéfiques d'une réduction lors de votre réservation en France ou en Europe ?
• Permettez-vous d'être bien entourés une fois sur place ?
• Bénéficiez-vous d'avantages auprès de partenaires touristiques ?

POUR 9,95 €/AN POUR LES MEMBRES (16 € PRIX PUBLIC)
L'AUTOMOBILE CLUB VOUS DONNE LA CLE D'UN MONDE D'AVANTAGES

La Carte Camping Key Europe c'est :

- Une carte valable pour toute la famille
- Une facilité pour l'enregistrement lors de votre arrivée*
- Un accès à plus de 3000 campings en Europe dont plus de 800 en France
- Une réservation en ligne avec paiement sécurisé
- Un programme de réductions et d'avantages chez de nombreux partenaires
- Une assurance responsabilité civile couplée à une assurance accidents
- Un service déjà testé et approuvé par les Automobiles Clubs Européens : ADAC, ANWB, TCB

N'attendez plus et commandez dès maintenant votre carte en ligne sur www.automobile-club.org/acces/camping

Plus d'informations : 0821 74 11 11 (0,10 € TTC/min. depuis un poste fixe)



Cette carte nous est proposée à un tarif préférentiel FFACCC par l'Automobile Club d'Alsace elle est aussi à commander exclusivement par internet et règlement par Carte Bancaire sur le site :

<http://www.automobile-club.org/boutiques/boutique-club-article/carte-camping-cke.html>

au tarif de : 9,95€ TTC avec le code remise : 2016CKE01 jusqu'au : 31/12/2016

A partir du 01/01/2017 le code de réduction sera : 2017CKE01

Le délai de livraison est de 3 à 10 jours.

Nota : pour ceux qui n'ont pas internet, veuillez- vous adresser à votre club.



2017 - Bulletin de Ré-Adhésion UCCF

Siège social : U.C.C.F. 268 rue du Général DE Gaulle 30330 CONNAUX

Fédération Française des Associations et Clubs de Camping-Cars



(Ceci ne vous concerne pas si vous avez déjà renouvelé entre-temps)

N° d'adhérent :

.....

Je renouvelle mon adhésion à l'UNION des CAMPING-CARISTES de FRANCE pour l'année 2017.

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

(Le nom qui figure en premier est celui du titulaire de la carte grise du camping-car, pour la protection juridique)

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de téléphone : N° de tél. portable :

Adresse Email :@.....

Cotisation Annuelle protection juridique comprise * incluse : 30€

Je désire également recevoir Une plaque Bleue FICM je rajoute : 10€

L'autocollant FFACCC « vitre » 1.5€ l'un X :

L'autocollant FFACCC carrosserie 1.5€ l'un X :

Montant total du chèque à l'ordre de l'U.C.C.F.€

Je déclare sur l'honneur que mon véhicule est conforme à la réglementation en vigueur.

Date * : Signature :

Règlement par chèque à l'ordre de l'U.C.C.F., à adresser impérativement à la :

Trésorière Adjointe : Mme Gisèle LAPREVOTE - Verlin - 73170 TRAIZE

Tél : 04.79.65.95.27

Merci de bien rédiger vos adresses, car nous avons des retours d'email ou courrier postaux pour adresses erronées ou incomplètes.

Notas : Après l'enregistrement de votre adhésion, vous recevrez par mail un message vous proposant de recevoir les informations de l'UCCF/FFACCC par mails. **Nous ne pouvons que vous conseiller d'accepter.**

Je suis informé(é) que les renseignements demandés et nécessaires à la gestion des associations seront traités informatiquement, qu'ils pourront être transmis à des organismes liés contractuellement avec la FFACCC. Ils peuvent donner droit d'accès et de rectification prévus par l'article 27 de la loi du 06/01/78 (loi informatique et liberté).

Les données collectées par l'UCCF-FFACCC ne sont jamais monnayées et utilisées commercialement.

*Attention si vous ré-adhérez après le 31 janvier 2017 vous aurez une interruption de la protection juridique suite à votre retard d'adhésion, plus un mois de carence administrative (FFACCC et Automobile Club).

Nous ne délivrons plus de carte C.C.I.. Afin de mieux répondre à vos besoins, elle est remplacée par trois cartes différentes à souscrire par internet. Vous trouverez le contenu afférent à chacune et les modalités de souscription dans Vadrouille de septembre 2016 sur le site internet de la FFACCC ou dans la lettre aux adhérents de l'UCCF de novembre 2016